

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.050

L'An deux Mille Onze, le 11 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 mars 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 mars 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. DENIS représenté par M. MERLE
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
Mme ROY représentée par M. GIRAUD
M. SERVIT représenté par Mme LECOMTE

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE
"CENTRE EQUESTRE DE ROYAN" – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION DES BIENS

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : 3 ABSTENTIONS – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 29 mars 2006, le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition des biens constituant le Centre Equestre, situé à Saint Palais, à la régie à personnalité morale et à autonomie financière du « Centre Equestre de Royan».

Ladite convention prévoit cette mise à disposition moyennant un loyer fixe de 19.990,05 €HT, augmenté de la valeur des annuités d'emprunts remboursés par la ville au titre des travaux d'investissement réalisés pour le compte de la Régie, à compter de 2007.

Pour 2011 le montant de ce loyer s'élève à 71.423 €

Le Conseil d'administration de la régie du Centre Equestre de Royan a pris connaissance et a débattu du projet de budget 2011 et a constaté que l'équilibre de ce budget ne pouvait être atteint qu'avec une réduction du loyer dû à la Ville de 50 %.

Par un courrier en date du 28 février 2011, le Directeur de la régie a donc sollicité la Ville de Royan pour que le loyer appelé en 2011 soit réduit de 50 % et ramené à 35.712 €

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des biens à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la convention de mise à disposition des biens,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des biens de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Equestre de Royan",
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n° 2 à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 mars 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD